



## République française

VILLE DE CORMEILLES-EN-PARISIS

# DÉCISION DU MAIRE

## D.M. 2024-84 : Attribution du marché n°2024-09 de conception-réalisation de la scénographie de la Maison du Patrimoine

Le Maire de Cormeilles-en-Parisis,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 1111-1, L. 1111-3 L. 2122-18, L. 2122-21 6° et L. 2122-22 4°,

**Vu** le Code de la commande publique, notamment en ses articles L.2122-1 et R.2122-2 fixant le régime applicable à la procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables,

**Vu** la délibération n°2022-15 en date du 10 février 2022, par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, et pour la durée de son mandat une partie de ses attributions, en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent concernant la préparation, la passation et l'exécution des marchés publics et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants,

**Vu** l'arrêté n°2020-369 en date du 3 juillet 2020 portant délégation de fonctions et de signature du Maire à Monsieur Gilbert AH-YU, 2<sup>ème</sup> adjoint, dans les domaines relatifs aux Finances, à l'Informatique et aux Marchés Publics,

**Vu** le lancement, le 9 février 2024, de la procédure adaptée restreinte du marché n°2024-09 relatif à la conception et le suivi de réalisation de la scénographie de la Maison du Patrimoine,

**Vu** l'analyse des offres classant le groupement formé par la société DELTAÈDRE et l'agence STÉPHANIE DANIEL en première position,

**Considérant** la volonté de la Commune de valoriser l'histoire et le patrimoine cormeillais,

### DECIDE

**D'ATTRIBUER ET DE SIGNER** le marché n°2024-09 avec la société ATELIER DELTAÈDRE, sise 31 rue Émile Zola, 37000 TOURS (n° de SIRET 814 501 383 00057), en groupement avec l'agence STÉPHANIE DANIEL.

**TRANSMET** la présente décision municipale à Monsieur le Sous-Préfet.

La présente décision municipale sera inscrite au registre des décisions municipales.

Fait à Cormeilles-en-Parisis, le 29/04/2024

Monsieur Gilbert AH-YU  
Adjoint au Maire délégué aux Finances,  
aux Marchés Publics et à l'Informatique

Publié sur le site internet le 29 AVR. 2024



Délai de recours auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 Boulevard de l'Hautail – 95000 CERGY : 2 mois  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet

[www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Hôtel de Ville - 3, avenue Maurice Berteaux - 95240 Cormeilles-en-Parisis

Tél. : 01 34 50 47 00 - Site Internet : [www.ville-cormeilles95.fr](http://www.ville-cormeilles95.fr) - email : [contact@ville-cormeilles95.fr](mailto:contact@ville-cormeilles95.fr)